

# Mon espace famille

## Guide d'utilisateur

## Table des matières

1. Ci	réer un compte	3
	Se connecter au portail de réservations	
	Créer le compte	
	éserver des prestations	
	Vue agenda	
	Vue période	
	Version mobile	
d.	Quelques remarques	9
	3. Autres anglets 10	

## 1. Créer un compte

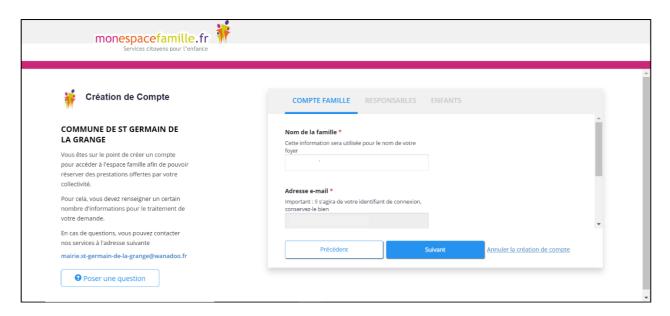
#### a. Se connecter au portail de réservations

Vous recevez un mail de la part de « monespacefamille.fr <u>ne-pas-repondre@monespacefamille.fr</u> » :



À réception du mail envoyé par mon espacefamille.fr, cliquez sur le lien.

#### b. Créer le compte



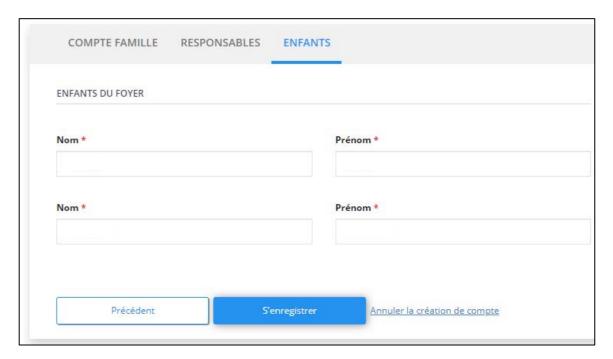
- 1. Vérifiez votre nom de famille et votre adresse e-mail.
- 2. Saisissez un mot de passe (8 caractères minimum) et confirmez-le.



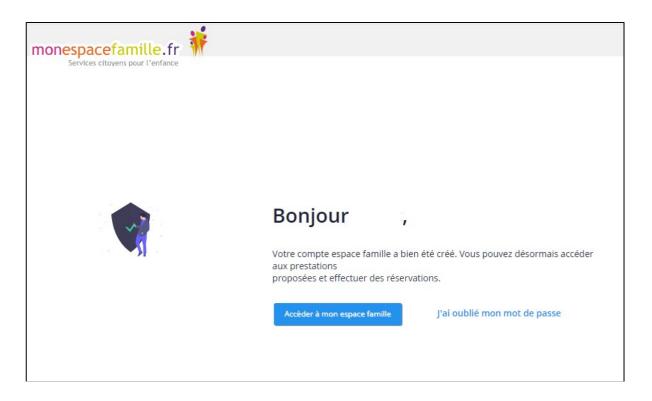
3. Cliquez sur Suivant.



- Vérifiez toutes les informations concernant les responsables des enfants. Ajoutez les coordonnées du second responsable.
   Le numéro de téléphone est un champ obligatoire.
- 5. Cliquez sur Suivant.



- 6. Vérifiez les informations concernant vos enfants.
- 7. Cliquez sur S'enregistrer.

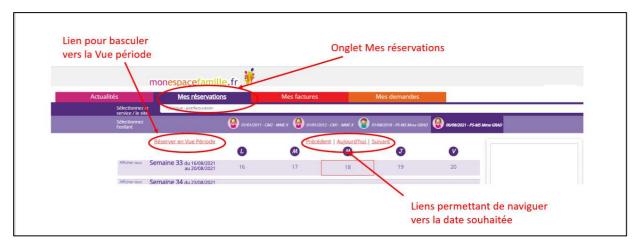


- 8. Cliquez sur Accéder à mon espace famille.
- 9. Saisissez à nouveau votre identifiant et mot de passe.

Une fois le compte créé, accédez à l'espace famille par le lien : <a href="https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/accueil/index">https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/accueil/index</a>

### 2. Réserver des prestations

Cliquez sur l'onglet « Mes réservations ».

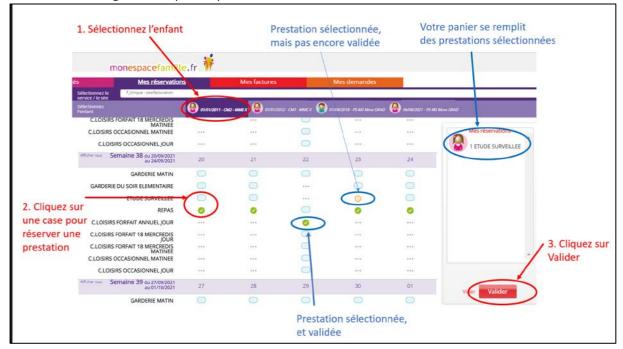


Vous pouvez réserver des prestations en <u>Vue agenda</u> (au jour le jour) ou en <u>Vue période</u> (réservation sur toute une période).

#### a. Vue agenda

Par défaut, le mode « Vue Agenda » s'affiche.

- 1. Si vous avez plusieurs enfants, sélectionnez l'enfant concerné.
- Cochez la case pour réserver la prestation (ou décochez pour l'annuler).
  La case vide est remplacée par une icône d'horloge orange. Votre panier se remplit de prestations sélectionnées.
- 3. Cliquez sur Valider. L'icône orange est remplacée par une coche verte.



Vous trouverez en bas de la page une légende des différents états possibles.

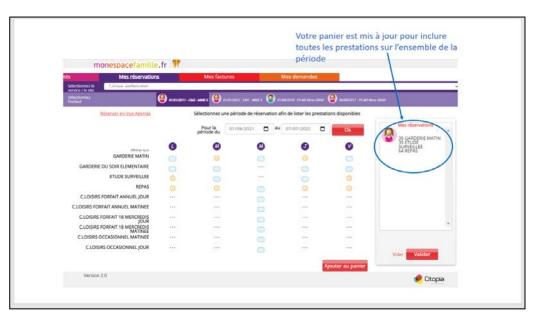


#### b. Vue période

Cliquez sur Réserver en Vue période pour effectuer des réservations par période de plusieurs jours, semaines ou mois.



- 1. Sélectionnez la période choisie.
- 2. Cliquez sur Ok



- 3. Cliquez sur les prestations pour les réserver aux jours choisis pendant toute la durée de la période.
- 4. Cliquez sur Ajouter au panier.
- 5. Cliquez sur Valider.

Vous êtes automatiquement renvoyé à la Vue Agenda.

#### c. Version mobile

En version mobile, cliquez sur le menu latéral déroulant =

- o sous le nom de famille pour afficher les onglets Actualités, Mes réservations, Mes factures et Mes demandes ;
- o dans le bandeau Sélectionnez l'enfant pour afficher plusieurs enfants.



#### d. Quelques remarques

#### Prestations périscolaires

- Toutes les prestations périscolaires (garderies, restauration et études) doivent être réservées le vendredi avant 10 h pour toute la semaine suivante. La facturation se fera à la réservation et celle-ci est obligatoire.
- La prestation « Garderie soir élémentaire » ne s'applique qu'aux enfants qui sortent avant 17 h. Si vous sélectionnez la prestation « Étude surveillée », inutile d'ajouter « Garderie soir élémentaire ».
- Si vous avez besoin de prestations qui n'apparaissent pas (Repas PAI, repas sans porc, etc.), veuillez nous contacter par mail : <a href="mailto:accueilsgdlg@wanadoo.fr">accueilsgdlg@wanadoo.fr</a>.

#### Prestations extrascolaires

- Les délais des prestations extrascolaires (centre de loisirs) varient selon le type de prestation. Passé ces délais, vous ne pourrez plus les annuler ou les réserver :
  - Les prestations « C. Loisirs forfait annuel » peuvent être réservées jusqu'au 30 septembre.
  - Les prestations « 18 mercredis » peuvent être réservées jusqu'au dernier vendredi (10 h) du mois pour le mois suivant.
  - Les prestations « C. Loisirs occasionnel » peuvent être réservées jusqu'au vendredi 10 h pour la semaine suivante.
- Attention: Si vous réservez une des prestations « 18 mercredis » dans la Vue période, tous les mercredis de l'année seront automatiquement sélectionnés. Vous avez jusqu'au dernier vendredi pour annuler la réservation des mercredis du mois suivant. De la même façon, si vous sélectionnez « C. Loisirs occasionnel » en Vue période, tous les mercredis de l'année seront sélectionnés.

## 3. Autres onglets

#### Actualités

Il s'agit de l'onglet d'accueil, lorsque vous accédez au portail. Vous y trouverez les dernières actualités concernant les services péri et extra-scolaires.

#### Mes factures

Vous trouverez ici vos factures en cours et vos factures payées.

#### Mes demandes

Vous avez ici la possibilité de demander des modifications de votre compte ou des

autorisations.

